

N° D'ORDRE : 2019-175

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 05

Excusé : 01

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 26*

Date de convocation : 10 Décembre 2019

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (départ à 19h41, pouvoir à M. MARIN pour le point n°19) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER – M. TOULOUSE Christian à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. ESPOSITO Annie à Mme. ROURE Simone – Mme. LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard.

Excusée : Mme. BALS Fabienne (arrivée à 18h58, participe à partir du point n°9).

Absente : Mme LEVY Severyn – M. CORNU François.

1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal est invité à adopter une hausse des tarifs publics locaux de 1.5 % :

J) CIMETIERES COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse des tarifs publics locaux applicables en 2020 en matière de concessions de cimetières. Les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmenteront pas.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal, par souci de simplification comptable, d'arrondir les prix des concessions à l'unité supérieur.

CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010

Tarifs 2020

Désignation	Coût de la concession	Coût de la maçonnerie	Total
Quinzenaire 2 places	716 €	2330 €	3 046 €
Trentenaire 2 places	1 428 €	2330 €	3 758 €
Trentenaire 4 places	1 428 €	3250 €	4 678 €
Cinquantenaire 6 places	2 166 €	4449 €	6 615 €
<i>CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2010</i>			
Quinzenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	715 €	927 €	1 642 €
Trentenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	1 428 €	927 €	2 355 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	715 €	1 853 €	2 568 €
Trentenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	1 428 €	1 853 €	3 281 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	715 €	2 838 €	3 553 €
Trentenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	1 428 €	2 838 €	4 266 €
Trentenaire 4 places <i>chargement vertical</i>	1 428 €	3 705 €	5 133 €
Trentenaire 4 places <i>chargement frontal</i>	1 428 €	4 074 €	5 502 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement vertical</i>	2 143 €	5 559 €	7702 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement frontal</i>	2 143 €	5 594 €	7 737 €

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M. PAPINIO)

- De fixer pour l'année 2020 les tarifs des cimetières communaux.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 Décembre 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT